

L'ACTIVITE DES SOCIETES D'AFFACTURAGE EN 2020

1. PRODUCTION DE L'ANNEE ⁽¹⁾	Montant (en millions d'euros)			Nombre (en milliers d'unités)		
	En 2019*	En 2020	Variation 2020 / 2019	En 2019*	En 2020	Variation 2020 / 2019
Total des opérations	349 713	323 567	-7,5%	80 632	73 900	-8,3%
. Affacturage domestique (2)	239 025	219 406	-8,2%	68 652	60 597	-11,7%
. Affacturage international	110 688	104 161	-5,9%	11 980	13 303	+11,0%
. A l'exportation (3)	27 531	24 812	-9,9%			
. A l'importation (4)	3 924	2 422	-38,3%			
. Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger (5)	79 232	76 927	-2,9%			
2. ENCOURS EN FIN D'ANNEE ⁽⁶⁾	Au 31.12.2019*	Au 31.12.2020	Variation 2020 / 2019			
Montant total (en millions d'euros)	57 385	51 167	-10,8%			
. Affacturage domestique (2)	39 813	35 020	-12,0%			
. Affacturage international	17 572	16 147	-8,1%			
3. NOMBRE DE CLIENTS (en unités) ⁽⁷⁾						
	36 398	32 987	-9,4%			

* Les chiffres concernant 2019 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 31 décembre 2020. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Créances prises en charge au cours de l'année. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

(2) Affacturage domestique : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor, le client et l'acheteur sont en France.

(3) Affacturage à l'exportation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.

(4) Affacturage à l'importation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor en France est en relation avec un factor correspondant étranger, les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger.

(5) Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le client à l'étranger (adhérent uniquement), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

(6) Encours net des créances à recouvrer en fin d'année. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

(7) On désigne par "clients" les entreprises qui ont conclu un contrat d'affacturage pour les distinguer des "acheteurs" qui sont les entreprises dont les clients sont les créanciers.